



FUSION DES CROUS DE CAEN ET ROUEN

Et si on en parlait ?

Annoncé par les directions de Caen et de Rouen comme devant se réaliser prochainement, le récent décret n°2016-1355 du 11 octobre 2016 fixant le ressort territorial des CROUS prévoit pourtant l'existence de deux CROUS, l'un à Rouen, l'autre à Caen. Une fusion nécessiterait une modification de ce décret. Rien n'est joué.

Le SNASUB-FSU a combattu la fusion des académies et combat les regroupements de services dont la pertinence est douteuse. Une fusion des deux CROUS va poser de nombreuses questions : quelle utilité pour le service public ? Quelle va être l'ARTT ? Quelle va être la politique indemnitaire ? Quelle va être l'action sociale ? Que vont devenir nos postes ? Discutons en et discutons des modalités que nous souhaitons mettre en œuvre pour la défense des personnels !



REUNION

D'INFO

SYNDICALE

vendredi 2 décembre 2016
14h00 - 16h00. salle de réunion - bât. administratif

Nous parlerons aussi du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui doit se décliner dans les CROUS avec une répartition de chaque poste de travail dans une cartographie selon l'importance supposée de chacun : quelle approche de nos fonctions ? Quels recours en cas de désaccord dans le classement de notre poste ? Quelle politique indemnitaire en cas de changement d'affectation, de changement de grade, de changement d'administration ?

Seront présents :

- ➔ **Pierre Hébert**, membre du Bureau national du SNASUB-FSU, délégué à une audience avec le Président du CNOUS le 20 septembre, nous en fera un compte-rendu.
- ➔ **Lise Guillemot**, secrétaire administrative au CROUS de Rouen parlera de la situation dans son CROUS.
- ➔ **François Ferrette**, secrétaire académique du SNASUB-FSU.

SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

